

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

**ADDITIF N°03/A/MO/CIPM/CNDAL/2026 PORTANT MODIFICATION DU DOSSIER
D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°06/AONO/CNDAL/CIPM/2026 DU
14/08/2026**

**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN DALOT TRIPLE
3X2X1,5 ET TROIS (03) DALOTS SIMPLES 2X1,5 SUR LA RIVIERE MBILO SUR LA
ROUTE MASSAKA (INTER N6) – GARE AUX PK 0+100, 0+200, 0+800 ET 0+2+350 DANS
LA COMMUNE DE NGAOUNDAL (EN PROCEDURE D'URGENCE)**

AU LIEU DE :

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé, au plus tard le 07/09/2026 à 09 heures

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 07/09/2026 à 10 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Volume 2 : Pièces constituant l'offre technique

2.1 L'attestation de visite des lieux suivant le modèle signé sur l'honneur par le soumissionnaire (cette Attestation aussi bien que toute l'offre engage le soumissionnaire qui ne pourra se prévaloir du non connaissance du site pour d'éventuelles réclamations).

2.2 Le rapport pertinent de visite du site, paraphé à chaque page et signé à la dernière par le soumissionnaire. Ce rapport se doit d'être documenté et illustratif.

2.3 La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années.

2.4 Personnel

Le Cocontractant devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :

2.4 Deux (02) références du Cocontractant au cours des trois dernières années

N.B. : joindre les premières et dernières pages des marchés enregistrés et procès-verbaux de réception ou attestation de bonne fin.

LIRE PLUTÔT

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au secrétariat général de la Commune de Ngaoundal contre récépissé, au plus tard le 11/09/2026 à 09 heures

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11/09/2026 à 10 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations.

Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Volume 2 : Pièces constituant l'offre technique

- 2.5 L'attestation de visite des lieux suivant le modèle signé sur l'honneur par le soumissionnaire (cette Attestation aussi bien que toute l'offre engage le soumissionnaire qui ne pourra se prévaloir du non connaissance du site pour d'éventuelles réclamations).
- 2.6 Le rapport pertinent de visite du site, paraphé à chaque page et signé à la dernière par le soumissionnaire. Ce rapport se doit d'être documenté et illustratif.
- 2.7 La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années.

Le reste sans changement

Ngaoundal, le **31 AOUT 2026**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL
(MAÎTRE D'OUVRAGE)

COPIE:

- DDMAP/DJEREM
- ARMP/AD-NDERE
- CIPM/CNDAL
- DDMINDDEVEL/DJEREM
- AFFICHAGE
- DOSSIER

